

Autorisation d'intervention à proximité des réseaux - opérateur

La durée est variable en fonction de l'expérience et des catégories (se référer au devis ou à la convention de formation) **Présentiel - Sychrone**

Objectifs

L'objectif principal de cette formation est de permettre aux participants de comprendre les enjeux de la réforme anti-endommagement, de maîtriser la réglementation liée à la déclaration de travaux et d'acquérir les compétences nécessaires pour intervenir en sécurité à proximité des réseaux. La formation vise également à préparer efficacement les stagiaires à l'examen AIPR, sous forme de QCM réglementaire, afin d'obtenir l'attestation obligatoire délivrée par l'État.

Public Visé

La formation AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) tout niveau s'adresse aux professionnels susceptibles d'intervenir à proximité de réseaux enterrés ou aériens. Elle concerne les opérateurs, tels que les conducteurs d'engins et agents de terrain, les concepteurs impliqués dans la préparation des projets de travaux, ainsi que les encadrants chargés de la coordination et de la sécurité des chantiers.

Pré Requis

Pour tirer pleinement parti de cette formation et réussir le test sous forme de QCM, il est essentiel de maîtriser la langue française, tant à l'oral qu'à l'écrit, ainsi que de savoir utiliser une tablette et naviguer sur Internet.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

L'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux ou AIPR s'inscrit dans la réforme anti- endommagement entrée en vigueur le 1er janvier 2018

Pour répondre à la réglementation, l'employeur doit délivrer une autorisation (AIPR) sur la base de la réussite à l'examen AIPR par QCM sur le site du MTES

Trois niveaux de formation (concepteur, encadrant et opérateur) sont prévus pour répondre aux missions de l'entreprise. Une formation préalable est nécessaire pour prétendre réussir à l'un des trois examens prescrits par le MTES

Méthodes pédagogiques

Le parcours pédagogique se structure autour de plusieurs modules : introduction au cadre réglementaire, identification et caractéristiques des réseaux (gaz, électricité, télécom, eau, etc.), responsabilités des acteurs, lecture et compréhension des documents (DT, DICT, récépissés), mesures de prévention et sécurité, et enfin préparation ciblée à l'examen. À la fin du parcours, le stagiaire passe l'évaluation officielle sur une plateforme habilitée.

Parcours pédagogique

Programme Partie théorique:

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de:
Identifier les risques liés aux travaux à proximité des réseaux aériens et souterrains. Comprendre la réglementation en vigueur encadrant les interventions à proximité des réseaux (notamment la réforme anti-endommagement DT-DICT). Reconnaître les rôles et responsabilités des différents acteurs concernés (opérateur d'engin, encadrant de travaux, concepteur de projet). Lire et interpréter les documents nécessaires à l'intervention (DICT, plan de réseaux, réponses des exploitants, arrêtés...). Adopter les bonnes pratiques pour prévenir les dommages aux réseaux lors des phases de préparation, d'exécution ou de supervision des travaux. Se préparer efficacement au passage de l'examen QCM AIPR sur la plateforme du Ministère de la Transition Écologique.

Ces objectifs sont adaptés selon le profil du stagiaire:

Opérateur : Exécution de travaux à proximité des réseaux.

Encadrant : Supervision des équipes intervenant à proximité des réseaux.

Concepteur : Conception et planification des travaux dans le respect de la réglementation en vigueur.

Modalités de suivi

Le dossier du stagiaire est constitué et enrichi tout au long de la formation par des feuilles de présence, les documents de validation du stagiaire (tests théoriques et pratiques, éléments d'appréciation, copie des titres CACES® attestation de formation sont archivés sans délai de conservation et à disposition des parties concernées.

Moyens pédagogiques

La formation théorique est dispensée en E-LEARNING, appuyée par l'utilisation de supports vidéo. Des manuels pédagogiques sont systématiquement remis aux stagiaires.

Qualification Intervenant-e-s

Tous les formateurs sont titulaires de l'AIPR CONCEPTEUR, le centre formation à été validé centre école par le MTES les formateurs sont depuis de nombreuses années des professionnels et possèdent 3 ans d'expériences minimum dans l'enseignement de la sécurité au travail.

Méthodes et modalités d'évaluation

Délivrance de l'attestation AIPR en cas de réussite à l'examen, selon le niveau choisi. **Évaluation des compétences acquises** et de l'atteinte des objectifs pédagogiques par l'organisme de formation. Le stagiaire est préparé à l'examen final grâce à des tests blancs réalisés en amont. **À l'issue de la formation**, chaque candidat accède directement à la plateforme du MTES pour passer l'examen officiel. La réussite est conditionnée à l'obtention d'une note égale ou supérieure au seuil requis.

Modalités d'accessibilité handicap

Les personnes atteinte de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.



Durée

7.00 Heures 1 Jour

Effectif

De 1 à 1 Personnes



Contactez-nous !

Equipe commerciale .

Tél. : 0478906022

Mail : formation@lecentreformation.fr